

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU PRESIDENT**

**Objet : Attribution du marché public de réalisation d'une Etude de faisabilité pour la reconstruction de la station de traitement des eaux usées de La Chevrolière et l'extension des stations du Bignon et de Montbert - Territoire de Grand Lieu Communauté**

Les schémas directeurs d'assainissement ont montré la nécessité d'agrandir les stations d'épuration de Montbert et Le Bignon et de reconstruire celle de La Chevrolière. Dans ce cadre, Grand Lieu a souhaité en étudier la faisabilité.

Aussi, une consultation a été lancée par mail le 30/11/2022. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 06 janvier 2023 à 12h00.

Deux entreprises ont remis des offres conformes.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le cahier des charges, il est proposé d'attribuer le marché mentionné ci-dessus à l'entreprise SCE, sise 4 rue Viviani, CS 26220, 44262 Nantes cedex 2, pour un montant estimatif de 24 738.75 € HT.

*VU le Code général des collectivités territoriales ;*

*VU le Code de la Commande publique ;*

*VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;*

*VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;*

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté,**

**Article 1 :** Décide d'attribuer le marché relatif à la réalisation d'une Etude de faisabilité pour la reconstruction de la station de traitement des eaux usées de La Chevrolière et l'extension des stations du Bignon et de Montbert - Territoire de Grand Lieu Communauté, à **l'entreprise SCE, sise 4 rue Viviani, CS 26220, 44262 Nantes cedex 2**, pour un montant estimatif de **24 738.75 € HT**.

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Chevrolière, le 8 février 2023  
Le Président,  
Johann BOBLIN,

Acte n° : DE014-P080223  
Publié sur le site internet le : - - / - - / - -